



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 FEVRIER 2024**

Objet :

Rue du Gros Moulin – Parcelles AV544-545-546 – Acquisition à l'euro symbolique

Date de convocation

01 Février 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240207-DEL2024002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024
Publication : 08/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Sept Février à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, M. LECLOU,
Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-PERROUD,
Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,

MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, MM. FOURNEL,
ABRAHAM, Mmes FARNAULT, SAJET, MM. PATRIGEON,
RAISONNIER, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,
Mme PLICHON, M. BONCENS, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. BOUQUET
Mme FEVRIER
Mme FOLY
Mme MOLINA-AUBERT
M. SALL
Mme PENIN
M. DESPLANCHES
Mme HUTSEBAUT
M. BEAULIER

Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à Mme CARRIAU
Pouvoir à Mme BEDU
Pouvoir à Mme SAJET
Pouvoir à M. LAVIER
Pouvoir à M. PATRIGEON
Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Pouvoir à Mme FOUBET
Pouvoir à M. GABORET

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 07 février 2024

STAT /N°2024/02

OBJET : RUE DU GROS MOULIN – PARCELLES AV544-545-546 - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire expose :

Les propriétaires des parcelles AV544-AV545 et AV546, Monsieur et Madame DE SARTIGES, souhaitent céder au profit de la commune d'AMILLY, la bande de sapins formant lesdites parcelles boisées situées le long du lotissement de la rue du Gros Moulin.

Considérant que ces trois parcelles se situent le long du domaine public, et sur proposition de la commune, les propriétaires ont donné leur accord le 21 décembre 2023 pour une cession au profit de la commune à l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame de SARTIGES, des trois parcelles cadastrées AV544, AV545 et AV546, d'une superficie totale de 1.160 m², à l'EURO SYMBOLIQUE et la prise en charge par la Ville des frais de transfert de propriété et honoraires inhérents.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.